



Berne, le 10 avril 2024

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes,  
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Projet de loi fédérale sur les aides financières en faveur de l'Institut du fédéralisme : ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 10 avril 2024, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de loi fédérale sur les aides financières en faveur de l'Institut du fédéralisme.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **12 juillet 2024**.

Afin de répondre à la motion de la Commission des institutions politiques du Conseil national (19.3008) « Centre de compétence pour le fédéralisme. Participation au financement de base », le projet du Conseil fédéral vise à introduire la possibilité pour la Confédération d'accorder des aides financières en faveur de l'Institut du fédéralisme (IFF). Ces aides financières, qui sont accordées selon la libre appréciation de la Confédération, ont pour buts de soutenir l'IFF afin de promouvoir au niveau international le fédéralisme en se fondant sur l'expérience de la Suisse, informer, conseiller et sensibiliser sur les questions liées au fédéralisme suisse, et permettre à l'institut d'effectuer un suivi du fédéralisme suisse.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/procedure).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[jonas.amstutz@bj.admin.ch](mailto:jonas.amstutz@bj.admin.ch)

En vue d'éventuelles questions, nous vous prions d'indiquer dans votre prise de position les personnes de contact compétentes.



Monsieur Bertrand Bise (tél. 058 466 17 03 ; [bertrand.bise@bj.admin.ch](mailto:bertrand.bise@bj.admin.ch)) et Madame Chiara Bottaro (tél. 058 481 93 74 ; [chiara.bottaro@bj.admin.ch](mailto:chiara.bottaro@bj.admin.ch)) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Beat Jans  
Conseiller fédéral